

MON QUARTIER A MEILLEURE MINE QUAND LES BULLES SONT CLEAN



A l'approche des fêtes de fin d'année, face à la problématique des déchets sauvages et des dépôts clandestins autour des bulles à verre, BEP Environnement vous rappelle les règles relatives à la propreté autour des bulles à verre.

QUAND LES BULLES S'EXPRIMENT !

Le tri est tellement plus agréable quand un environnement est propre. Trier les bouteilles, les flacons et les bocaux en verre, rien n'est si facile ! Il suffit de les déposer dans les bulles à verre en séparant bien le verre coloré du verre incolore. Tout aussi facile : respecter les bulles à verre. C'est simple : rien ne peut être déposé à proximité ! Pas de caisses en carton, de sacs en plastique ou d'objets encombrants (matelas, chaises, fauteuils...).

DÉCHETS À LA POUBELLE, ENCOMBRANTS AU RECYPARC

Ce n'est pas agréable de se promener dans son quartier et d'y découvrir des dépôts « clandestins » autour des bulles à verre. Par ailleurs, en laisser est considéré comme une infraction environnementale, passible de poursuites administratives et judiciaires. Pourquoi abandonner sa caisse en carton alors qu'elle pourrait servir à nouveau ou être déposée au prochain passage des papiers-cartons ? Et les encombrants ? Matelas et mobiliers divers sont repris dans les recyparcs. Si votre commune est affiliée à la Ressourcerie namuroise, il suffit de la contacter pour organiser leur enlèvement à domicile.

LE VERRE, C'EST DANS LA BULLE, PAS À CÔTÉ !

Et si la bulle est pleine, rendez-vous vers un autre site de bulles ou bien revenez plus tard. Enfin, si vous avez malencontreusement produit des débris de verre, ramassez-les. Cela évitera blessures, crevaisons et tout désagrément de ce genre !